

# Développement durable Préservation de la biodiversité

Audience publique du BAPE  
Projet de stabilisation des berges de la plage Jacques-Cartier  
décembre 2020

# Loi sur le Développement durable

- La Loi sur le développement durable, sanctionnée en 2006, instaure 16 principes.
- Administration publique est tenue de prendre en compte dans le cadre de ses différentes actions, l'ensemble des 16 principes de développement durable prévus à la Loi.
- Notamment la préservation de la biodiversité :
  - ❑ La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

# Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement – Instrument pour le développement durable

- Exercice de planification du développement pour assurer la durabilité de l'utilisation des ressources et du territoire
- Mise sur la responsabilisation de l'initiateur de projet pour intégration des principes de développement durable lors de l'élaboration de son projet
- Prévoit une place importante à la participation du public
- Vise, en outre, à prévenir la détérioration de la qualité de l'environnement et à maintenir la biodiversité, la connectivité, la productivité et la pérennité des écosystèmes
- Vise dès le départ une meilleure conception des projets et à s'assurer que les impacts, tant sur le milieu humain que biophysique, sont limités au minimum

# Directive

- Description du projet : doit prendre en compte la conservation de la biodiversité, la capacité de support des écosystèmes naturels, l'utilisation durable des milieux et le potentiel de restauration.
- La proposition d'une variante peut être motivée par le souci d'éviter, de réduire ou de limiter :
  - l'empiétement sur les milieux humides et hydriques
  - la détérioration ou la perte d'habitats pouvant affecter la biodiversité du milieu
- La directive demande ainsi d'évaluer les impacts sur la faune et la flore et de vérifier la présence d'espèces menacées ou susceptibles de l'être
- Consultation de la direction générale de la conservation de la biodiversité

# Préserver la biodiversité du milieu tout en protégeant le parc de la plage Jacques-Cartier

## Certaines considérations

- Constat : tronçon fluvial comportant des habitats riches
- Tenir compte du milieu à protéger tout en maintenant les usages : utilisation du parc, de la plage et du sentier
- Privilégier les techniques les plus susceptibles de maintenir le caractère naturel de la rive et du littoral
- En considérant la mise en place d'un programme de suivi et d'entretien, une certaine gestion du risque pourrait être évaluée : compromis entre la protection contre l'érosion et l'impact des ouvrages
- Limiter les impacts cumulatifs sur l'écosystème en raison des projets d'envergure dans ce tronçon du fleuve